



Genève, le 7 juillet 2014

Aux représentant-e-s des médias  
(2 pages)

## **Communiqué du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)**

### **Evaluation de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle : publication des premiers résultats**

**Deux ans après l'introduction de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), l'étude confiée à Evaluanda conclut, dans son rapport intermédiaire, que la mise en œuvre du volet "insertion" de la LIASI est satisfaisante, en adéquation avec le cadre normatif et conforme aux objectifs fixés par la loi. L'évaluation avait pour objectif de dresser un état des lieux général de la mise en œuvre de la loi. Le rapport intermédiaire publié aujourd'hui va permettre d'opérer les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs et de disposer d'axes de développement dans la perspective du bilan final attendu pour février 2016**

La Loi 10599, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, avait pour double objectif d'introduire dans la loi sur l'aide sociale individuelle un nouveau chapitre sur l'insertion professionnelle et d'abroger la loi sur le RMCAS. L'Etat de Genève dotait ainsi l'aide sociale de moyens propres à favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le dispositif d'insertion mis en place comprend un stage d'évaluation à l'emploi suivi d'une prise en charge individualisée par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général, lequel travaille sur la base du catalogue des mesures du marché du travail géré par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

#### **Conclusions du rapport intermédiaire**

De manière générale, l'évaluation conclut que la mise en œuvre du volet "insertion" de la LIASI est satisfaisante, en adéquation avec le cadre normatif et conforme aux objectifs fixés par la loi. Le stage d'évaluation, source de critiques lors du lancement du dispositif, a subi depuis sa création diverses adaptations et les informations y relatives ont été clarifiées. Il en découle que le taux de satisfaction des participants au stage est aujourd'hui relativement élevé, alors que le taux de participation s'est accru de mois en mois.

L'évaluateur souligne aussi la dynamique positive de collaboration entre tous les partenaires du projet, tant au niveau opérationnel que stratégique. Cette force dans le pilotage de la LIASI a permis de faire évoluer le dispositif, en apportant des ajustements au fil des deux années écoulées, de sorte à répondre au plus près aux besoins des bénéficiaires. Ce dynamisme est perceptible notamment du fait que certaines recommandations de l'évaluateur ont déjà été traitées avant la clôture du rapport.

L'évaluateur relève enfin plusieurs points de vigilance. Il mentionne à juste titre qu'une attention accrue doit être portée à la trajectoire des bénéficiaires, afin d'éviter toute rupture et de garantir une continuité à chaque étape de la prise en charge. Ainsi, des points d'amélioration doivent être apportés dans le passage d'une institution à l'autre et la gestion des périodes de transition, notamment en matière de qualité du suivi.

Le département de l'emploi, des affaires sociale et de la santé (DEAS) a pris acte des principales conclusions et recommandations du rapport rendu par Evaluanda et a confié à ses services le soin de travailler sur les principaux points d'amélioration et axes de développement proposés. Une évaluation finale sera rendue au Grand Conseil en 2016, conformément à l'article 56 alinéa 3 de la LIASI.

Le rapport intermédiaire est consultable sur le site internet [www.ge.ch/deas](http://www.ge.ch/deas)

*Pour tout renseignement complémentaire : M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Nadine Mudry, directrice de la DGAS, ☎ 022 546 51 66*